

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,

Vu le code général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'ordonnance n° 2015-579 du 28 mai 2015 transférant l'organisation matérielle des élections aux conseils d'administrations des centres de gestion qui dispose que « Les centres de gestion assurent l'organisation matérielle des élections des représentants des communes et des établissements publics qui siègent à leur conseil d'administration » ;

Vu le décret n° 2020-554 du 11 mai 2020 portant diverses dispositions relatives aux centres de gestion de la fonction publique territoriale et notamment son article 4 : « Un arrêté du Président du CDG fixe la composition de la commission de recensement et de dépouillement des votes, dont il assure la présidence et désigne les membres » ;

Vu l'arrêté n° 2026-AG-04 en date du 25 mars 2026, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale,

ARRETE

ARTICLE 1 - Il est institué à Annecy-Pringy (74370), 44 rue du Goléron, au siège administratif du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie, une commission départementale de recensement et de dépouillement des votes.

ARTICLE 2 - La Commission Départementale sera composée comme suit :

1) Représentants des Maires :

Membres titulaires

- Monsieur Roland LOMBARD, Maire d'Hauteville sur Fier
- Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy le Bouveret
- Madame Brigitte GONDOUIN, Maire de Collonges sous Salève

Membres suppléants

- Madame Vanessa BRUNO, Maire de Veyrier du Lac
- Monsieur David RATSIMBA, Maire d'Eteaux
- Monsieur Didier THEVENET, Maire de la Clusaz

2) Représentant des Présidents d'établissements publics locaux :

Membre titulaire

- Monsieur Gérard FOURNIER BIDOZ, Président de la Communauté de communes Vallées de Thônes

Membre suppléant

- Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président de la Communauté de communes Arve et Salève

3) Fonctionnaires désignés par le Président :

Membres titulaires

- Madame Valérie BOUVIER, Directrice générale des services du CDG 74

- Monsieur Nicolas LANFROY, Directeur général adjoint des services du CDG 74

Membres suppléants

- Madame Amélie BRETAUDEAU, Directrice financière, CDG 74

- Madame Ingrid MANCINI, Agent du pôle moyens généraux du CDG 74

Le secrétariat de la commission est assuré par les services du Centre de Gestion.

ARTICLE 3 - La commission sera présidée par Monsieur Antoine de MENTHON, Président du Centre de Gestion.

ARTICLE 4 - La commission est chargée de recenser et dépouiller les bulletins de vote. Elle statuera sur les réclamations relatives à la liste électorale et proclamera les résultats.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète de Département et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Récépissé Préfecture

Le : 18 mai 2026

Fait à Annecy, le 11 mai 2026

Certifié exact,

Pour le Président

La Directrice

"Par délégation,
Le DGSA, N. Lanfroy"

Valérie BOUVIER



Le Président du CDG 74


Antoine de MENTHON

